

**CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE - EP1-EP3  
ASSISTANTS MATERNELS  
SESSION 2024**

ce.dec7-2@ac-rennes.fr

**Note aux candidats assistants maternels agréés  
se présentant aux épreuves EP1 et EP3 uniquement**

Les informations concernant le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance EP1-EP3 – ASSISTANTS MATERNELS sont précisées sur :

<https://www.ac-rennes.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-cap-121561>

**Dans SOMMAIRE-MODALITES D'INSCRIPTION-NOTE INSCRIPTION**

**Cette note est à lire impérativement** dans sa totalité avant de procéder à votre pré-inscription

**Choisir ensuite la spécialité AEPE – EP1-EP3**

La note aux candidats est à lire impérativement dans sa totalité avant de procéder à votre pré-inscription.

**1<sup>ère</sup> étape : PRÉ-INSCRIPTION SUR CYCLADES AU CAP AEPE EP1-EP3 ASSISTANTS MATERNELS (Code 3320M)**

**Ouverture des pré-inscriptions du 09/10/2023 à 8h au 17/11/2023 à 17h.**

Je me pré-inscris en ligne sur **CYCLADES** à l'adresse suivante :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/> en créant tout d'abord mon espace candidat, puis en me connectant pour procéder à la pré-inscription.

**2<sup>ème</sup> étape : INSCRIPTION :**

J'imprime ma **confirmation d'inscription** disponible sur mon espace candidat CYCLADES, je la vérifie, je la signe et la renvoie **en recommandé avec accusé réception**, accompagnée de votre pièce d'identité et justificatifs (diplôme-relevé de notes- blocs de compétence etc...)

**avant le 01 décembre 2023** à l'adresse suivante :

**Service des Examens Professionnels (DEC7-2)**

3 allée du Général Le Troadec - CS 72506

56019 VANNES CEDEX

☎ 02.97.01.86.51

**1. EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES**

Épreuves	EP1 Accompagner le développement du jeune enfant Oral de 25 minutes	EP3 Exercer son activité en accueil individuel	
		Avec projet réel (Oral de 25 minutes)	Sans projet (Epreuve de 2h : préparation de 1h30 + oral de 25 minutes)
		Choix à faire au moment de la pré-inscription	
Lieux d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistant maternel agréé à domicile en exercice*</li> <li>- Maison d'Assistants Maternels (MAM)*</li> </ul> <p><i>* Les candidats souhaitant devenir de futurs assistants maternels ne doivent pas s'inscrire à cet examen mais au CAP AEPE dans sa totalité, soit en forme globale ou progressive.</i></p>		
Expériences demandées	14 semaines d'expérience professionnelle		
Justificatifs demandés	<p><b>L'ANNEXE A (ci-jointe) doit être imprimée, complétée, signée, et adressée avec l'ensemble des justificatifs, par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 22 mars 2024 à l'adresse ci-dessus</b></p>		

**2. BÉNÉFICES DE NOTES**

Si vous avez déjà passé l'une des épreuves EP1 ou EP3 du CAP AEPE, il vous est possible de conserver la note obtenue.

Si vous avez passé l'ancien CAP petite enfance, aucun bénéfice de notes n'est possible.

Comme vous ne passez pas la totalité de l'examen, **vous n'avez pas droit à des dispenses.**

### 3. DOCUMENTS À ADRESSER POUR PASSER LES ÉPREUVES PROFESSIONNELLES EP1 ET EP3

DATES	DEMARCHES A EFFECTUER
<p><b>Avant le 22 mars 2024</b> (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Le candidat <b>devra adresser, par courrier recommandé avec accusé de réception l'annexe A</b>, accompagnée de l'ensemble des justificatifs (agrément – attestation d'emploi ou certificat de travail avec des enfants de moins de 3 ans) à :</p> <p style="text-align: center;"><b>Service des Examens Professionnels</b> DEC7-2 3 allée du général Le Troadec – CS 72506 56019 VANNES CEDEX.</p>
<p><b>Courant avril 2024</b></p>	<p><b>Le candidat recevra sa convocation aux épreuves sur son espace candidat CYCLADES. Bien vérifier toutes les informations qui y sont indiquées.</b></p>
<p><b>Le 03 avril 2024</b></p>	<p>Une commission de recevabilité se réunira pour étudier les documents adressés par les candidats (voir ci-dessus).</p> <p><b>En l'absence de l'annexe A et des justificatifs conformes aux exigences de l'épreuve et fournis à la date fixée, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter aux épreuves. Le candidat en sera averti par courrier postal.</b></p>
<p><b>Avant le 17 mai 2024</b> (cachet de la poste faisant foi)</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p><b>Fiches EP1</b> à adresser au lycée où le candidat passe l'épreuve</p> </div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>Projet accueil réel à adresser au lycée où le candidat passe l'épreuve</p> </div>	<p>➤ <b>Épreuve EP1 :</b> Pendant l'épreuve orale d'une durée de 25 minutes, le candidat présente au jury deux fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une fiche relative à la réalisation d'un soin du quotidien</li> <li>- une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages</li> </ul> <p>Ces fiches s'appuient sur l'expérience des candidats en PFMP et/ou lors de son expérience professionnelle auprès d'enfants de 0 à 3 ans.</p> <p>Contenu des fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du contexte d'intervention</li> <li>- Description des activités</li> </ul> <p>Il s'agira en particulier de préciser les activités conduites auprès des enfants de zéro à trois ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le candidat devra adresser, <b>au lycée faisant passer les épreuves centre d'épreuve (adresse précisée sur la convocation), par courrier recommandé avec <u>accusé de réception, les 2 fiches recto-verso en double exemplaire.</u></b></li> <li>- Les nom, prénom, numéro de candidat, date et heure d'épreuve doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Des modèles de fiches (Fiche 1 et Fiche 2) sont accessibles <a href="#">ici</a>.</li> <li>- Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de ces documents (fiches)</li> </ul> <p><b>En l'absence du dépôt de ces 2 fiches à la date fixée, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et se verra attribuer la note de zéro.</b></p> <p>➤ <b>Épreuve EP3 :</b> Le choix du projet se fait <b><u>au moment de l'inscription</u></b> : il est définitif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>AVEC projet accueil réel</u></b> : le candidat présente un projet d'accueil réel (5 pages maximum) qui prend appui sur son expérience professionnelle. Le candidat <b>devra adresser, au lycée centre d'épreuve (adresse précisée sur la convocation), par courrier recommandé avec <u>accusé de réception</u></b> le projet d'accueil en <b><u>double exemplaire</u></b>. Les nom, prénom, numéro de candidat, date et heure d'épreuve doivent apparaître lisiblement en haut de chaque projet. Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de son projet.</li> </ul> <p><b>En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et se verra attribuer la note de zéro.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>SANS projet accueil réel</u></b> : le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir de documents proposés par le jury. Le temps de préparation dans cette situation est de 1h30.</li> </ul>

#### IMPORTANT !

- L'envoi des documents en recommandé n'est pas obligatoire mais vivement conseillé. Il vous assure du dépôt de votre dossier à La Poste et de la réception par le service concerné. En cas d'envoi simple, le service des examens professionnels ne pourra pas accuser réception des documents.
- **Aucun envoi par mail ne sera accepté**
- **Vous n'aurez pas de résultat final puisque la totalité du CAP n'est pas présentée. Seules les notes des épreuves EP1 et EP3 figureront sur le relevé de notes qui sera déposé sur votre espace Cyclades pendant 1 an.**

## CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance EP1-EP3 - assistants maternels Session 2024

**Nom de naissance :** **Nom d'usage (ou d'épouse) :**  
*Les femmes mariées sont enregistrées sous leur nom de naissance*

**Prénom :** **Date de naissance :**

**Adresse :** **Code postal – ville :**

### Récapitulatif des expériences professionnelles

*A compléter par le candidat*

En cas de non-conformité au règlement d'examen, vous ne serez pas autorisé à présenter les épreuves et le diplôme ne vous sera pas délivré.

Nom et adresse des parents employeurs ou de l'employeur	Age des enfants	Période *
		du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines : .....
		du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines : .....
		du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines : .....

\* **Joindre obligatoirement les certificats de travail ou attestation d'emploi avec les parents employeurs pour la garde d'enfants de moins de trois ans.**

Je soussigné (Nom et prénom du candidat)

.....

certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

Fait à ....., le \_\_/\_\_/\_\_

*Signature du candidat*

**DOCUMENT À RENVOYER PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

**avant le 22 mars 2024 (cachet de la poste faisant foi), à :**

Service des Examens Professionnels DEC7-2  
3 allée du Général le Troadec – CS 72506 – 56019 VANNES CEDEX

**Aucun document fourni après cette date ne pourra être pris en compte**